



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prestations sociales

Question écrite n° 62032

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport d'information relatif à « l'aide à domicile ». Sur la base de l'étude nationale de coûts engagée dans le secteur de l'aide à domicile, les rapporteurs préconisent de définir un tarif national de référence de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), modulable suivant les caractéristiques des départements. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le manque de données objectives sur le secteur de l'aide à domicile et l'absence de tout référentiel de prestations et de coûts associés rendent difficile l'adoption d'un nouveau modèle de tarification. C'est l'une des raisons pour laquelle une étude nationale des coûts a été lancée en 2013 par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) afin d'identifier les déterminants des coûts des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), dont l'Etat n'a pas aujourd'hui une connaissance suffisante. Même si elle n'est pas statistiquement représentative en raison d'un échantillon de taille réduite (44 SAAD sur 10 départements), cette étude a permis d'établir un coût horaire global moyen des SAAD de 24,24 €/h et médian de 23,55 €/h, et de mettre en lumière certains facteurs explicatifs des coûts (convention collective, taille du service et temps de présence au domicile). Les premiers résultats ont pu être présentés au cours du dernier comité de pilotage de refondation de l'aide à domicile de février 2016. Le rapport de cette étude est en cours de finalisation. Il permettra d'enrichir les travaux visant à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs, Conseils départementaux et opérateurs, un guide de bonnes pratiques pour une efficience renforcée des SAAD à la fin de l'année 2016.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62032

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6366

Réponse publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6701